

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 203-21
Le 1 décembre, 2021

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Domtar Corporation (UFS)
Fusion

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que Domtar Corporation (NYSE: UFS) (TSX : UFS) et Paper Excellence ont annoncé le 30 novembre 2021, la réalisation de leur fusion.

Conformément aux modalités de la fusion, les actionnaires de Domtar recevront US 55,50\$ pour chaque action émise et en circulation détenue.

Les actions ordinaires de Domtar Corporation seront radiées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés le 1 décembre 2021.

CDCC - Détails du rajustement:

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur UFS seront rajustées comme suit:

- **DATE PRÉVUE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 2 décembre 2021
- **SYMBOLES DES OPTIONS:** UFS deviendra UFS1
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** Une considération en espèces de 5550,00 \$ US
- **PRIX DE LEVÉE :** Inchangé
- **NOUVEAU CUSIP :** NOTACUSIP

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 75,000 contrats

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt.

AVANCE DES ÉCHÉANCES

Veillez noter que le 17 décembre 2021, l'avance des échéances sera appliquée pour toutes les séries d'options en cours.

Domtar Corporation (UFS) – UFS1

Les détenteurs d'options de type américain de Domtar Corporation pourront choisir de lever leurs options avant leur échéance accélérées (le 17 décembre 2021) et celles-ci continueront d'être réglées dans les deux jours ouvrables.

La Bourse - Détails du rajustement:

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la fusion et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options UFS seront transférées à la classe d'options UFS1 qui constitue le nouveau livrable.

Symbole de la classe actuel	Nouveau symbole de la classe
UFS	UFS1

Veillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés